

CONSEIL D'ADMINISTRATION

23-03-14

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES, TENUE LE MARDI 14 MARS 2023, À 18 H 32, AU CENTRE DE FORMATION RIMOUSKI-NEIGETTE, SITUÉ AU 420, AVENUE ROSS, À RIMOUSKI.

Étaient présents

M ^{me} Julie Barbeau	membre parent
M ^{me} Marie-Pierre Boucher	membre parent
M. Alexandre Charest	membre parent
M. Sylvain Gagné	membre parent et Président
M. Éric Lepage	membre parent et Vice-Président
M ^{me} Véronique Marquis	membre du personnel
M. Jean Bélanger	membre du personnel
M ^{me} Guylaine Pepin	membre du personnel
M ^{me} Valérie Giaume	membre de la communauté
M ^{me} Amélie Pichette	membre de la communauté
M. Charles Doyle Poirier	membre de la communauté

Permanence :

M ^{me} Madeleine Dugas	directrice générale
M ^{me} Marie-Hélène Gagné	membre du personnel d'encadrement sans droit de vote et directrice du SRÉ
M ^e Cathy-Maude Croft	secrétaire générale
M. Jocelyn Michaud	directeur général adjoint

Membres du personnel invités :

M. Rock Bouffard	directeur du SRH
M. Éric Lévesque	directeur du SRI
M ^{me} Nancy Prévèreault	conseillère-cadre
M. Carl Ruest	directeur du SRM et du Transport
M. Jean-François Brisson	directeur adjoint du SRM et du Transport
M. Hugo Perry	directeur adjoint du SRF

Absence motivée

M. Jean-François Rioux	membre de la communauté
------------------------	-------------------------

23-03-14-310

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

23-03-14-311

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Agenda de consentement :
 - 3.1. Participation à l'appel d'offres provincial du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat d'ordinateurs neufs ;
4. Union réciproque d'assurance scolaire du Québec ;
5. Levée de la séance.

23-03-14-312

PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES PROVINCIAL DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) POUR L'ACHAT D'ORDINATEURS NEUFS

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition ;

ATTENDU que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQc.C-65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres ;

ATTENDU que le CAG a l'intention de conclure un contrat à commande (approvisionnement) avec des fournisseurs accrédités par le fabricant pour une durée initiale de vingt-quatre (24) mois avec la possibilité de 3 années d'option ;

ATTENDU que le CAG à l'intention d'attribuer le contrat au plus bas prix conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares n'est pas déjà lié à un autre contrat pour ces mêmes produits ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation du Centre de services scolaire des Phares au mandat d'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs pour le Centre de services scolaire (2023-7525-50) pour un montant de 900 000 \$/an et ce, pour la durée du contrat.

23-03-14-313

UNION RÉCIPROQUE D'ASSURANCE SCOLAIRE DU QUÉBEC

ATTENDU les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les 5 dernières années ;

ATTENDU les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque prévue à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ., c. A-32.1) ;

ATTENDU que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union réciproque repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq ans ;

ATTENDU que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celle du marché privé ;

ATTENDU que les primes à prévoir sur les cinq ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union réciproque aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité ;

ATTENDU que chaque membre à l'union réciproque doit désigner un représentant parmi les cadres et hors-cadres de son organisation pour le représenter ;

ATTENDU le projet de convention déposé soumis avec les présentes ;

Il est proposé par M. Charles Doyle Poirier et résolu à l'unanimité :

- d'adhérer à l'union réciproque pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028 ;

- d'autoriser la directrice générale à signer la convention des membres pour et au nom du Centre de services scolaire et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet ;
- de désigner le directeur du Service des ressources matérielles à titre de représentant du Centre de services scolaire.

23-03-14-314 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 40, il est proposé par M^{me} Marie-Pierre Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance.

PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

